

Nombre de conseillers :

En exercice 23

Présents 14

Votants 21

N° D071_2026 – Octroi de subventions à des associations

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 août 2026

A été nommé secrétaire de séance : ZIMMERMANN Sophie

Présents (14) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, COLIN Benoît, DEFLON Julien, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie, GRIVEL Mélanie, NADREAU Angélique, PINGET Denis, SELLIER Delphine, REBUT Sandra, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, ZIMMERMANN Sophie

Absent(s) ayant donné pouvoir (7) : ARVIS Adèle, BLANC Fabienne, CHEVALLAY Patrice, DARNAT Julie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, WIART Florine

Absent (2) : BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine

Votants (21)

Monsieur le Maire fait savoir que les associations « Mémoire et Patrimoine » ainsi que « les Balades acoustiques » ont sollicité la Mairie pour des subventions au titre de l'année 2026.

Monsieur le Maire rappelle, que même si ces demandes arrivent en cours d'année, ces associations avaient fait remonter leur besoin de financement en début d'année 2026, en précisant que les projets n'étaient pas suffisamment avancés pour être précis dans la demande de subvention. Le Conseil Municipal avait alors décidé de budgéter les montants précédemment accordés les années passées.

Les critères d'attribution restent les mêmes que ceux ayant été requis pour les associations concernées par la délibération n°D002_2026 du 15 janvier 2026.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'octroyer les subventions suivantes :

- Balades acoustiques : 3 500,00 €
- Mémoire et Patrimoine : 1 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi des subventions aux associations suivantes :
 - Balades acoustiques : 3 500,00 €
 - Mémoire et Patrimoine : 1 200,00 €

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire

Sophie ZIMMERMANN

Le Maire

Jean-Marie SERVOZ

